
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A LA LONGEVILLE- LE 27 JUIN 2022**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Mmes C. MAHON et S. BILLEREY et Ms O. BILLOT, S. LAMBERT, C. BOURDENET, G. RENAUD qui sont excusés.

En préambule, Mme la Présidente souhaite la bienvenue à M. Pierre MILLON : nouveau Maire de la Commune des Alliés, en remplacement de Mme Sophie BILLEREY : démissionnaire.

I – PRESENTATION DE LA POLITIQUE C@P 25

Mme la Présidente expose brièvement les orientations de la Politique de soutien au Développement local, mise en place par le Conseil départemental du Doubs
Les contrats c@p 25 initiés lors du mandat précédent sont reconduits sur les mêmes bases.
A noter qu'un Volet Soutien aux dynamiques territoriales se substitue à l'ancien Volet A et que le Soutien à la Vie locale se substitue à l'ancien Volet B, pour une répartition proposée de 60 % / 40 %

Le Bilan 2018 – 2021 démontre que cette politique a plutôt bien fonctionné sur les territoires, au regard du volume de crédits consommés : 1 276 017 € pour une enveloppe totale de 1 500 000 €

Volet A : Programmation : 1 125 000 €

Consommation : 1 026 211 €

Volet B : Programmation : 375 000 €

Consommation : 249 806 €

Quelques précisions sont à apporter : Il n'y a pas de taux prédéfini pour le Volet Soutien aux dynamiques territoriales, puisque c'est le Comité de Programmation qui a vocation à arbitrer la contribution départementale en fonction des autres Aides sollicitées. Pour le Volet Soutien à la Vie locale, c'est désormais un taux unique de 30 % qui s'applique et non plus l'effort fiscal propre à chaque commune, sachant que les Associations sont désormais éligibles. Le Montant plafond est de 200 000 € à l'exception d'un projet par Maître d'Ouvrage.

Un premier recensement des projets a été effectué à la fin mai dernier, mais les dossiers peuvent être déposés en fonction de leur état d'avancement.

A cet effet, Mme la Présidente rappelle que le Comité de Programmation initialement prévue le 23 juin est reporté au mercredi 06 juillet à 19 H.

Les membres du comité : Ms Gilbert MARGUET, Pierre COMBE, Lucien BENMEHAL et Benoit VIENNET sont cordialement invités à y participer.

Selon les critères de représentation du département, un 5^o membre doit être désigné ; il est proposé de nommer M. Gilles RENAUD

II – ATTRIBUTION MAPA – RESEAUX HUMIDES A GILLEY

Mme la Présidente rappelle qu'afin de mutualiser les coûts en ces périodes d'incertitude économique, un Groupement de Commandes a été constitué entre la Communauté de Communes et la commune de Gilley pour la réalisation de réseaux humides rue de la Gare / avenue de Lattre de Tassigny.

La création d'un Réseau séparatif en fin de réseau permettra de limiter au maximum l'arrivée d'Eaux pluviales à la S.T.E.P. de Gilley et améliorer ainsi ses performances.

Deux Offres ont été recensées, VERMOT T.P. et PELLEGRINI T.P.

A l'issue de la phase de négociation, seul VERMOT T.P. a repris son Offre

Les résultats globaux sont les suivants :

VERMOT T.P. : 482 974 € H.T / PELLEGRINI T.P. 491 812 € H.T

- Communauté de Communes : Réseau d' Eaux usées
Montant : 147 624 € / Estimation : 127 327 €

La validation des Marchés est actée, sachant que chaque Maître d'Ouvrage règle ses propres dépenses et perçoit ses subventions.

Ces travaux seront programmés à l'Automne prochain.

III – REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme la Présidente évoque le sujet, en rappelant qu'il est important que chaque usager du Service Public d'Assainissement dispose des mêmes droits et obligations sur le Territoire

Pour les élus de la Commission Assainissement, l'approbation du Règlement d'Assainissement est une décision prématurée car ils souhaitent le retravailler en Commission.

Mme la Présidente rappelle qu'il conviendra néanmoins de valider ce dernier, avant l'envoi de la facturation à l'Automne prochain, afin que ce dernier soit opposable aux tiers et éviter ainsi les contestations.

La chronologie proposée est donc la suivante : Lors de la prochaine Commission Assainissement du 06 juillet prochain, le Règlement sera amendé et proposé ensuite à la relecture des membres du Conseil communautaire avant sa validation à l'automne

Il semble que les précisions doivent être apportées au niveau des dispositions financières.

Le débat s'engage rapidement autour de la question des Citernes et du problème récurrent des réserves d'eau. Il s'agit en effet d'Eau qui n'est pas prélevée sur le Réseau d'Eau potable mais qui est rejetée dans le Réseau, mais surtout qui fait l'objet de traitement dans les S.T.E.P ; Elle est par conséquent difficilement quantifiable.

Il ne semble qu'il n'y ait pas de réponse réglementaire à cette question, des recherches seront effectuées en ce sens.

IV – TARIFICATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Mme la Présidente informe l'Assemblée que les tarifs de la Taxe de Séjour doivent être validés avant le 1^{er} Juillet de l'Année pour leur application en 2023.

Elle précise ensuite que les tarifs des hébergements classés sont relativement cohérents sur le Périmètre du Pays du Haut-Doubs. Il reste cependant, un élément à harmoniser davantage, les tarifs à l'égard des Hébergements sans classement : il s'agit essentiellement des locations de type AIRBNB

Ces derniers se voient appliquer un pourcentage de 2 % sur leur Chiffre d'Affaires, il est proposé d'augmenter à hauteur de 5 % dans une perspective d'harmonisation ; sachant que cette Ressource est de plus en plus importante en terme de Taxe de Séjour.

Rappel des Chiffres de 2021 : 11 949.42 €

- Taxe de Séjour classique : 7 424.73 €
- Taxe de Séjour airbnb ou plates-formes : 4 525.39 €

V – POINT SUR LES FONDS DE CONCOURS

Mme la Présidente précise qu'à la demande de la Sous-Préfecture, le Champ d'intervention des Fonds de Concours est réservé à la seule thématique de la Transition écologique : Ressource en Eau / Développement des Energies renouvelables, comme débattu en Conseil communautaire

Une précision est apportée sur l'éligibilité des travaux d'isolation extérieure et non ceux d'isolation intérieure.

- Le Projet de Rénovation de l'Éclairage public de Montbenoit fait l'objet d'une suite favorable

VI- QUESTIONS DIVERSES

Ecole de Musique de Gilley

Mme la Présidente revient sur les sollicitations financières de l'Ecole de Musique de Gilley. Une rencontre entre les dirigeants et M. Olivier BILLOT a permis de clarifier un certain nombre de choses :

Le principe du versement d'une Aide de 4 000 € est acté, sachant que la Musique contribue à l'action culturelle sur le territoire et que la Vocation intercommunale de l'Ecole est réelle. Deux conditions supplémentaires ont été négociées

- la dissociation des structures Ecole de Musique / harmonie municipale au sein de l'Espérance du Saugeais, permettant une meilleure clarté budgétaire
- La poursuite des actions de sensibilisation au sein des Ecoles de la Communauté de Communes, les Ecoles de Ouhans de la Longeville seront visitées à la rentrée 2022

La mise en place de petites animations lors des vacances scolaires pour l'ensemble de la population.

Pour l'année 2023, la signature d'une Convention d'Objectifs et de Moyens est à envisager

Ressource en Eau

Pour conclure, M. Philippe BINETRUY en qualité de Président du Syndicat des Eaux de Dommartin souhaite faire le point sur la période de tension connue ces dernières semaines, en terme de distribution d'Eau potable

L'approvisionnement des Communes n'a été possible que par la limitation des Communes non adhérentes au S.I.E. de Dommartin. Faute de travaux, les débits sont insuffisants compte-tenu d'une consommation exponentielle.

Pour Information : Consommation d'une journée moyenne : 2 500 m³

Consommation d'une journée de grosse chaleur : 3 600 m³

Il demande une vigilance de l'ensemble des consommateurs et le relais des communes pour permettre un approvisionnement constant, au regard des prévisions météorologiques.

En complément, M. Benoit VIENNET alerte sur l'absence de financements de l'Agence de l'Eau jusqu'en 2024 et cite le cas de la Commune de Arc-sous-Cicon et les difficultés rencontrées pour un raccordement sur le Syndicat de la Haute Loue.

Pour conclure, Mme la Présidente relate ses derniers échanges avec les services de l'Etat qui sous-tendent leur engagement au transfert de la Compétence Eau à la Communauté de Communes. Une Vaste réflexion serait à engager à moyen terme.

